

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 14 février 2019 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1905376S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Joséphine Lagrave, responsable du bureau de l'immigration en contrat à durée indéterminée, à la direction territoriale de Bobigny, à l'effet de signer tous les documents relatifs à l'immigration dont elle a la charge, ainsi que les ordres de mission et les demandes de départs anticipés des agents du bureau.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 février 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI